

« *La privatisation des espaces publics est une dépossession d'un bien commun* »



Architecte et directeur du département de philosophie de l'université de Strasbourg, Mickaël Labbé, est l'auteur de *Reprendre Place, contre une architecture du mépris**. Il dénonce la privatisation de l'espace urbain qui réduit le nombre de personnes disposant d'un « droit à la ville ».

Qu'est-ce pour vous que le droit à la ville ?

Le Droit à la ville, du philosophe marxiste Henri Lefebvre, est un livre publié en mars 1968. Il dénonce la conception de la vie quotidienne bien découpée en fragments : travail, transports, vie privée, loisirs... Cette conception est au cœur de l'œuvre architecturale et urbaine de l'époque, même si chaque architecte défend l'unicité de son projet.

Au fil du temps, le « prototype » est devenu un stéréotype, un urbanisme étatisé qui aboutit à une mise en forme standardisée du territoire. Cette expertise qui consiste à reproduire est latente dans l'inconscient des faiseurs de ville. Il devrait être mis davantage au service du droit à la ville, plus qu'à celui de l'aménagement des espaces selon un procédé dominé par la pensée économique. De bonnes initiatives existent pourtant, par exemple dans les communes qui mettent en place des budgets participatifs afin de consulter les habitants sur la manière d'utiliser l'argent public fléché vers l'aménagement, mais ces expériences restent tâtonnantes.

Que désignez-vous par l'expression « l'architecture du mépris » ?

C'est un mode d'organisation de la ville qui renvoie chacun à sa condition, à sa classe sociale, à une caricature de soi-même, parce que chaque individu se retrouve rangé dans une case – celle du locataire « social », de l'immigrant, du bobo, de la femme, du jeune, du vieux... –, assigné à une place et à l'immobilité. Ce « rangement » produit des villes dans lesquelles les individus sont isolés, ensemble. On peut parler de diversité maîtrisée, et encore, mais pas de mixité : le mélange ne prend pas entre ces « catégories autorisées ». Des personnes différentes, vivent dans des lieux différents à des moments différents en faisant différentes choses. Elles coexistent plus qu'elles ne cohabitent.

Quel rapport établissez-vous entre droit à la ville et droit de l'urbanisme ?

L'un devrait permettre l'autre et le protéger. Le droit de l'urbanisme, exprimé par la loi, devrait permettre, par l'organisation de l'espace, la création ou le maintien de liens so-

ciaux entre tous. Il devrait aider à résister aux attaques dirigées contre l'intérêt général, à la confiscation de valeur organisée par des intérêts particuliers sur un bien commun, l'espace public, qui appartient à tous et devrait être à la libre disposition de tous. Les élus des territoires et de la nation devraient être en première ligne dans cette bataille. Or ils ne sont pas bien armés pour contrer les assauts de puissances bien mieux outillées en moyens humains, juridiques et financiers. Pourtant chacun le voit : une ville qui n'est pas accueillante pour tous est néfaste au plus grand nombre.

Justement, vous proposez de « reprendre place », c'est le titre de votre livre. Qui a laissé sa place et qui l'a prise ?

La ville est « fabriquée » selon une manière qui la rend inclusive ou excluante. Le sociologue américain Richard Sennett en décrit très bien les mécanismes. Avant lui, la journaliste américano-canadienne Jane Jacobs a aussi clairement expliqué comment vit un quartier. Ils décrivent chacun à leur manière comment la ville, c'est-à-dire l'organisation spatiale, permet ou empêche le bon fonctionnement de son double, la Cité, c'est-à-dire l'organisation sociale. En d'autres termes, les formes urbaines produites par les pouvoirs économiques et politiques rendent la ville plus ou moins vivable. Les villes néolibérales sont obsédées par leur image, qu'elles cherchent à améliorer pour attirer investisseurs, classes créatives, touristes, etc. Mais il y a des individus qui ne cadrent pas avec l'image que les métropoles souhaitent donner d'elles-mêmes. Qui perd sa place ? Ceux que l'on ne veut pas voir, ceux qui font tache dans le paysage que d'aucuns dessinent à leur seule image ou à celle de leurs clients. Sans avoir changé de mode de vie, de revenu, ou de comportement, des personnes peuvent ainsi se retrouver exclues d'espaces qui eux, se sont modifiés : le phénomène de gentrification est désormais bien documenté.

Ce mouvement est-il réversible ?

Les solutions ne sont pas simples, mais elles existent. Elles sont politiques, parfois encore théoriques, comme la définition de l'appropriation, non plus par un droit de propriété mais par un droit d'usage puisque la ville vit par ses habitants aussi bien que par ceux qui ne font qu'y passer. Cela supposerait, par exemple, de sortir de la logique anglo-saxonne qui arrive chez nous sous d'autres noms : les « Business Improvements districts » (BIDs) qui confient la gestion des espaces publics d'un quartier, propreté, sécurité et aussi qui a droit de séjour ou pas... à ceux qui possèdent les immeubles construits sur ce périmètre. D'empêcher le développement des *Airbnb* professionnalisés qui réservent le logement au seul usage touristique. Réfléchir en tout cas à rendre l'appropriation productive, par la vie qu'elle fabrique au lieu d'encourager la propriété. Dans le cas d'un terrain vague ou d'un logement vide, elle est inerte et ne sert à rien. L'exemple de Barcelone est intéressant à cet égard et il a été mis en place par la maire Ada Colau, ancienne militante du droit au logement élue en 2015 et à nouveau en 2019. Dans certains quartiers, lorsqu'une boulangerie ferme, elle ne peut être remplacée que par une boulangerie. Cette défense du petit commerce et de ses emplois empêche la prolifération de boutiques destinées seulement au tourisme. Dénoncés comme des freins au marché, ces « empêchements » sont finalement bien acceptés lorsqu'ils sont expliqués.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE BOCCARA ET CATHERINE SABBAH

**Reprendre place. Contre l'architecture du mépris, Mickaël Labbé, éditions Payot, 2019, 19 euros.*